
Adresse de la municipalité et de la société populaire de la commune de Claye, district de Meaux, qui présente les dépouilles de ses églises, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité et de la société populaire de la commune de Claye, district de Meaux, qui présente les dépouilles de ses églises, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 391-392;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40675_t1_0391_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Une autre chape violette galonnée en argent.
 Une autre chape fond rouge, galonnée en or.
 Deux couvertures de coussinets brodées en or.
 Un guidon de velours cramoisi broché en or, garni de franges et gland d'or.
 Un encensoir de cuivre.
 Un reliquaire de vermeil monté sur un pied en ovale.
 Un parement d'autel fond vert, dans lequel sont enveloppés et mis dans un petit sac plusieurs glands, franges et galons d'or.
 Un autre parement de drap d'argent brodé en or.
 Un autre parement de drap d'argent brodé en or.
 Un autre parement fond blanc brodé en or et argent.
 Un autre parement fond bleu aussi brodé en or et argent.
 Un autre parement de satin blanc brodé en or et argent.
 Un autre parement fond blanc galonné en or et argent.
 Un autre parement de drap d'argent brodé en soie bleu et or.
 Un autre parement pareil.
 La châsse de saint Farc en argent et vermeil, garnie de vingt-six rosettes de brillants.
 Un parement d'autel fond vert relevé en bosse d'or et d'argent.
 Un ostensor de vermeil garni de vingt-trois diamants et pesant dix-huit mares.
 Un parement de velours cramoisi, brodé en or.
 Plusieurs débris de châsse et reliquaire en argent pesant dix mares, deux onces.
 Un sac rempli de plusieurs pièces de cuivre, le tout pesant trente-un mares.
 Un autre sac plein de plusieurs galons d'or et d'argent pesant, avec le sac, treize mares, six onces.
 Deux plateaux de cuivre pesant dix-huit livres et demi.
 Deux grands chandeliers de cuivre pesant neuf livres.
 Six chandeliers argentés.
 Quatre grands chandeliers et deux crucifix de cuivre argenté.
 Six petits chandeliers et un crucifix de cuivre argenté.
 Six grands chandeliers et un crucifix de cuivre doré.
 Quatre moyens chandeliers de cuivre.
 Six grands chandeliers et un crucifix de cuivre.
 Un calice et sa patène de vermeil.
 Une grosse croix de vermeil.
 Un encensoir d'argent garni de sa chaîne, un bras couvert d'une feuille d'argent.
 Un reliquaire d'argent monté sur quatre pieds.
 Une petite châsse de verre garnie en argent.
 Une autre petite châsse garnie en argent.
 Une navette et sa cuiller d'argent.
 Une chasuble, deux tuniques, un voile, deux étoles, trois manipules et une bourse, le tout broché en or et de velours cramoisi.
 Deux tuniques, une étole, deux manipules et une bourse fond blanc brochés en or et argent.
 Une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules et une bourse fond blanc brochés en or et argent.
 Une autre chasuble, deux tuniques, deux

étoles, trois manipules, deux voiles et une bourse brochée en or et argent.
 Un parement d'autel de velours cramoisi broché en or.
 Un autre parement représentant la cène, broché en or.
 Une croix, un calice, un ciboire avec son couvercle d'argent et vermeil, pesant le tout ensemble quatorze mares, quatre onces.
 Un petit bassin de cuivre argenté.
 Un autre petit bassin d'argent.
 Six chandeliers de table et cuivre argentés.
 Et de tout ce que dessus, les susnommés ont fait et dressé le présent procès-verbal en double minute dont une a été déposée au greffe de la municipalité et l'autre a été remise audit citoyen Marchant pour être, avec les objets ci-dessus détaillés, remis à la Convention nationale, et ont signé.

(Suivent 19 signatures.)

III.

Suit le texte de l'adresse de la municipalité et Société populaire de la commune de Claye, d'après un document des Archives nationales (1).

Législateurs,

« L'aristocratie et le modérantisme triomphaient dans la commune de Claye, district de Meaux; les premiers révolutionnaires, les républicains prononcés, y étaient voués à l'exécration, vexés, menacés d'une manière effrayante, et capable d'en imposer aux patriotes les plus fermes, s'ils n'avaient su préférer les persécutions à la bonté de transiger avec leurs devoirs, en abandonnant lâchement le parti républicain. Les aristocrates, les ci-devant nobles, les modérés, les fanatiques y étaient, seuls en vénération, aussi est-ce ce que l'on appelait les honnêtes gens; mais grâce aux lois révolutionnaires sorties du sein de la Montagne conventionnelle et au courage du vertueux républicain Dubouchet représentant du peuple, qui, dans l'espace de deux jours, a su nous délivrer d'une municipalité perfide, composée des ci-devant valets du traître Capet, et du fameux Polignac, d'exécration mémoire, comme aussi d'un juge de paix prévaricateur, en assurant à toute cette vermine aristocratique et à leurs adhérents, une retraite jusqu'à la paix; depuis ce temps heureux les lois révolutionnaires ont repris leur empire, les sans-culottes soutenus et enhardis par la Société populaire, marchent au pas de charge, et la terreur est si tellement à l'ordre du jour, qu'aucun modéré n'ose se montrer avec eux, le fanatisme hideux a disparu de nos campagnes, la superstition a enfin cédé le champ de bataille à la philosophie et à la raison, l'égoïsme a disparu. Chacun de nos concitoyens, s'est empressé d'apporter sur le bureau de la Société populaire, ses dons patriotiques, et les voûtes de la salle ont retenti mille fois des cris de *Vive la République! vive la Montagne! vive la Raison! à bas les prêtres et tous les imposteurs!* et d'une voix unanime ont demandé l'apport sur le bureau de la Société de tous instruments fatals de la superstition tels que calice, soleil, patène, qui, par suite furent mis par eux en réquisition pour la

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 742.

Monnaie. Pourquoi, législateurs, nous venons en leur nom déposer sur l'autel de la patrie, douze mares d'argenterie, un cachet en or, et la somme de sept cent cinquante-trois livres en assignats, plus celle de quatre-vingt-une livres en numéraire, et vous inviter, au nom du salut public, à n'abandonner les rênes du gouvernement, que lorsque le dernier des tyrans couronnés sera exterminé.

« BOUTON, commissaire de la municipalité; GAGNAULT, commissaire de la Société populaire de Claye. »

IV.

Suit le texte de l'adresse de la Société populaire du Dorat et de 38 communes du district réunies, d'après un document des Archives nationales (1).

« Citoyen Président,

« La Société populaire montagnarde du Dorat, département de la Haute-Vienne, et les trente-huit communes de ce district, réunies, par commissaires, à ladite société, le 13 brumaire, jour qu'elles ont célébré la fête du vertueux Marat, m'ont député ici pour prier la Convention de rester à son poste jusqu'à la paix.

« Elles m'ont député pour réitérer dans le sanctuaire des lois, le serment que nous avons déjà fait de maintenir la Constitution, l'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité, ou de tous mourir en les défendant.

« Elles m'ont député pour jurer amitié, fidélité et attachement inviolable à la sainte Montagne qui a sauvé et régénéré la France.

« Elles m'ont député pour applaudir à l'énergie de nos représentants, et à la juste destruction des monstres qui ont tout tenté pour étouffer la liberté au berceau.

« Enfin elles m'ont député pour vous témoigner le regret sincère que nous avons, de la perte des vertueux Marat, Lepelletier et autres martyrs de la liberté, expirés sous le fer des assassins ou des despotes coalisés.

« Venger leur mort ou périr comme eux pour la cause commune, c'est le devoir, c'est le désir et c'est le serment des sans-culottes que je représente.

« Je dépose sur l'autel de la patrie seize mares cinq onces de vaisselle d'argent, que les sans-culottes ont découverte et trouvée enfouie dans le jardin d'un calotin aristocrate; cinq mares et un gros de cœurs d'argent provenant d'offrandes fanatiques qu'ils ont recueillies.

« Ils s'occupent actuellement à faire fondre deux tombeaux en plomb qu'ils ont extraits de la terre; ils en feront des balles de calibre pour nos armées.

« Bientôt le département recevra, s'il ne l'a déjà fait, tous les vases d'or et d'argent et de cuivre qui servaient à entretenir la superstition et le fanatisme dans nos contrées.

« Déjà vingt-cinq milliers pesant de cloches ont été descendus de l'église du Dorat, et vont être coulés en canons. Il est temps que le son de ce métal, qui a si longtemps été le signal du ralliement des fanatiques, nos plus cruels ennemis, serve à les épouvanter et à les disperser si

loin que nous ne voyons jamais plus de l'espèce des prêtres et religieux.

« La surveillante activité de nos sans-culottes a fait surprendre les saintes scélérates sœurs grises desservant l'hôpital de Dorat, qui, par répugnance pour le serment, entraînaient après elles pour plus de dix mille livres d'or, d'argent, linges et effets par elles nocturnement enlevés à l'hôpital. La mère abbessse a été arrêtée, mais les autres se sont échappées à la faveur de la nuit. Nous espérons qu'il en sera fait justice.

« Citoyens, j'appelle votre attention à ce qu'il soit fourni de prompts secours en grains à notre district, qui est dans la plus grande pénurie, les recensements que les corps administratifs ont fait passer au ministre, justifient notre inquiétante position.

« Vive la République! vive la Montagne!

« MOREAU, président de la Société populaire montagnarde du Dorat, et son député près la Convention nationale. »

V.

Suit le texte de l'adresse de la Société républicaine de Magnac, d'après un document des Archives nationales (1).

Les montagnards composant la Société républicaine des amis de la liberté et de l'égalité, et le conseil général de la commune de Magnac, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple français,

« Nous avons recueilli avec empressement tous les vases prétendus sacrés qui servaient à alimenter la superstition et la sottise.

« Tous ces hochets créés par l'orgueil et l'aristocratie doivent être brisés par la main puissante de la philosophie et de la raison. Les sans-culottes de Magnac, sans consulter les décisions des conciles, mais par une inspiration patriotique et une harmonie bien remarquable avec les citoyens de Paris, ont arrêté, depuis 15 jours, dans leur assemblée fraternelle et patriotique que les encensoirs, calices, patènes et autres clinquants mystérieux, seraient soumis au creuset expiatoire.

« Agrécz, fidèles mandataires du peuple, l'offrande de la commune de Magnac; la Trésorerie nationale y trouvera 66 mares d'argent ou environ.

« Guerre éternelle aux tyrans, aux fédéralistes, aux modérés!

« Amour et dévouement inaltérables à la sainte Montagne!

« V. RODIER, président.

« Par la Société :

« DEPOUGERT, secrétaire; J. H. LAROQUE, secrétaire; A.F. RENARD, secrétaire.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 772.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.